

# des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

**27**

Présents et représentés :

**26**

L'An DEUX MIL VINGT QUATRE, le VINGT-SIX JUIN à dix-neuf heures trente, le conseil municipal dûment convoqué le vingt juin, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Madame Marielle JUILIEN, Maire,

Étaient présents : Mme Marielle JUILIEN, Maire  
MME Anne-Gabrielle MATHIEU, Laurence GODENIR, Christine CLAUDE et MM. Nicolas BALMONT, Jean-Baptiste DELEBECQUE, Richard FROSSARD et Bernard CHATELAIN-CADET, adjoints  
MME Jacqueline CORRE, Sylvie CATTANEO, Nadine JACQ, Delphine FALQUET, Fanny ZINGER, Cécile CHAMPION, Margaret GOURDIN, Antonia CHARLES et MM Davy COATEVAL, Yoann COURSEL, Aurélien CASTILLE, Mathieu ROCHETTE, Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET.

Étaient excusés : Mme Denise AVRILLIER a donné procuration à M. Laurence GODENIR  
Mme Isabelle DAGAND a donné procuration à Mme Delphine FALQUET.  
M. Stéphane GAILLARD a donné procuration à Mme Sylvie CATTANEO.  
M. David HERRERO a donné procuration à M. Nicolas BALMONT  
M Hugo CHAVANNE, absent.

Secrétaire de Séance Mme Christine CLAUDE

**N° 2024-052**

**Evaluation du  
Programme Local de  
l'Habitat (PLH) de la  
CCSLA 2016-2022  
Avis de la Commune**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L.302-1 et suivants et R.302-1 et suivants, portant sur la procédure de validation du PLH,

**Considérant** que l'évaluation et les propositions d'évolution du PLH 2016-022 de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy doivent être soumises à l'avis du conseil municipal des communes membres,

**Mme Laurence GODENIR, Adjointe Maire en charge de l'urbanisme, EXPOSE**

Le PLH est un outil de programmation et de définition d'une stratégie d'action en matière d'habitat qui se décline à l'échelle des 7 communes composant la CCSLA.

Il s'inscrit dans les perspectives de développement du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Bassin Annécien.

Le PLH a été élaboré en concertation étroite avec les communes, l'État et l'ensemble des partenaires associés.

Il se compose :

- D'un diagnostic de la situation du logement,
- D'un document d'orientation et d'un programme d'actions détaillé qui présente les dispositions permettant d'atteindre ces objectifs.

À partir du diagnostic et s'appuyant sur un partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'habitat, le PLH de la CCSLA a retenu six orientations stratégiques déclinées en treize actions :

**Orientation 1 :** Développer une offre d'habitat attractive et diversifiée

- Action 1 : Spatialiser les objectifs de logements au sein du PLU
- Action 2 : Suivre les secteurs de projets d'habitat

**Orientation 2 :** Initier une gouvernance et une animation intercommunales

- Action 3 : Mettre en place un observatoire intercommunal de l'habitat
- Action 4 : Constituer une instance politique de l'habitat

**Orientation 3 :** Maîtriser et mobiliser le foncier

- Action 5 : Coordonner et améliorer la veille et l'action foncière sur les potentiels fonciers mutables

**Orientation 4 :** Agir sur le parc public existant

- Action 6 : Poursuivre la création et accompagner la mise à niveau du parc social
- Action 7 : Initier une gestion coordonnée des parcs de logements communaux

**Orientation 5 :** Agir sur le parc privé existant

- Action 8 : Identifier et agir sur la vacance durable principalement à Faverges
- Action 9 : Inciter et soutenir l'amélioration du parc privé existant